



Ecole Provinciale d'Administration

Orientation transversale Commune

50 heures

- identifier et décrire les différentes matières gérées par la Commune en décentralisations territoriale et administratives et en déconcentration ainsi que par le Bourgmestre à titre personnel (pouvoirs de police administrative) ;
- expliquer l'organisation et le déroulement des élections communales et l'accès aux mandats politiques communaux ;
- illustrer les différentes incompatibilités, conflits d'intérêts et empêchements décrire le fonctionnement des organes politiques communaux ;
- illustrer les différentes incompatibilités, conflits d'intérêts et empêchements ;
- situer le rôle des grades légaux, du comité de direction et du personnel communal par rapport aux organes politiques ;
- établir un parallèle entre la gestion administrative du personnel et celle des ressources humaines ;
- expliquer le cycle budgétaire et comptable de la commune et l'encadrement légal de sa capacité à subventionner ;
- mettre en lien les grands principes du droit budgétaire avec la notion de démocratie
- distinguer ce qui relève des recettes et des dépenses d'une commune ;
- pouvoir expliquer les obligations et droits de la commune en matière de patrimoine, domanialité, acquisition de biens fongibles et non fongibles ;
- distinguer les différents niveaux de contrôle exercés sur l'activité communale ;
- identifier et d'expliquer la notion de « programme stratégique transversal communal » ;
- identifier et d'expliquer les différents modes de gestion de l'intérêt communal ;
- identifier et d'expliquer la notion de supra-communalité ainsi que les synergies potentielles entre commune et CPAS ;

- nommer les institutions para communales assurant des missions spécifiques et établir leur lien avec la Commune ;
- illustrer les principes de la nouvelle gouvernance et d'expliquer en quoi consiste la démocratie participative ;
- illustrer la responsabilité civile et pénale des communes.